

Chapitre 3

LOI DE CRÉDITS POUR 2012-2013 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

(Sanctionnée le 8 mars 2012)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2013,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2013.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 1 247 076 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2013.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2013

CRÉDIT N° 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Bureau de l'Assemblée législative	16 898 000 \$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	20 785 000
3.	Finances	63 200 000
4.	Ressources humaines	24 120 000
5.	Justice	92 085 000
6.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	27 942 000
7.	Éducation	232 895 000
8.	Santé et Services sociaux	316 677 000
9.	Environnement	22 353 000
10.	Services communautaires et gouvernementaux	188 127 000
11.	Développement économique et Transports	58 998 000
12.	Société d'habitation du Nunavut	157 382 000
13.	Collège de l'Arctique du Nunavut	25 614 000

CRÉDITS POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN : 1 247 076 000 \$

TOTAL DES CRÉDITS : 1 247 076 000 \$